

BERNARD THIBAUT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT :

# « Les élus de la République ne peuvent pas être des simples scribes du MEDEF »

L'accord national interprofessionnel conclu le 11 janvier entre les organisations patronales (MEDEF, CGPME et UPA) et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC), dit « pour un nouveau modèle économique et social » (ex-sécurisation de l'emploi), doit être examiné le 6 mars en Conseil des ministres puis transmis au Parlement pour être transposé dans la loi. Si c'était le cas, les droits des salariés seraient laminés, qu'il s'agisse du contrat de travail ou des règles des licenciements économiques. Laurence Parisot, la patronne du MEDEF, enjoint les parlementaires d'adopter ce texte « en l'état », refusant même aux élus le droit d'amendement. Le gouvernement se réjouit de cet accord qu'il qualifie d'« historique » et invite lui aussi sa majorité à le voter sans tergiverser. FO a refusé de parapher cet accord, tout comme la CGT. Son secrétaire général, Bernard Thibault, veut alerter les salariés sur la nocivité de ce texte. Mais aussi les élus sur les conséquences qu'entraînerait leur vote.

**HD.** L'économiste en chef de Goldman Sachs estime que la France devrait réduire sa moyenne salariale de 30 % pour sortir de la crise (lire pages 12 et 13). Que pensez-vous de ce genre de « conseil » ?

**BERNARD THIBAUT.** C'est difficile de commenter une telle ineptie ! Rappelons que Goldman Sachs a, par exemple, contribué à la manipulation des comptes de l'État grec pour forcer l'entrée de ce pays dans l'euro. Les mêmes ont défendu les plans drastiques d'économies imposés à la Grèce pour soi-disant redresser une situation qu'ils avaient eux-mêmes créée. À propos de ces « experts », il serait d'ailleurs temps qu'en France, comme dans les autres pays européens, on tire les conclusions des aveux ré-

cents du FMI et de la Commission européenne quant à leur erreur de prévision : le fait qu'ils aient sous-évalué l'impact dramatique de l'austérité sur l'économie des restrictions apportées aux budgets publics. Il serait temps de reléguer au placard ces « experts » soi-disant éclairés – qui gagnent quelque trente fois ce que gagne en France un salarié au SMIC – et de repenser les politiques économiques et sociales sur des bases humaines.

**HD.** On voit les dégâts de ces politiques d'austérité, le chômage, les plans de licenciements. Comment la CGT entend-elle y faire face ?

**B. T.** Notre premier impératif, c'est d'aider les salariés à résister au matraquage qui »

Les deux syndicats CGT et FO prévoient de lancer une campagne afin d'informer les salariés et les élus sur les contenus de « l'accord ».





« "Ou bien vous acceptez une baisse de salaires, une augmentation du temps de travail, ou bien je ferme l'usine." Est-ce que le législateur va légaliser ce chantage patronal ? »



ALBERT FACELLY POUR L'HUMANITÉ DIMANCHE



» cherche à convaincre que les difficultés économiques de la France seraient dues à un « coût » du travail trop élevé et à une réglementation du travail trop rigide. Des slogans d'ailleurs diffusés dans tous les pays européens et au-delà. C'est parce que les salariés, dans leur grande majorité, ont constaté que les élus de droite relayaient et traduisaient dans la loi ce message porté ici par le MEDEF qu'ils ont fait le choix de changer de majorité. La rentabilité du capital continue pourtant aujourd'hui de primer dans les choix de gestion des entreprises. Ce qui renvoie à la capacité, à la volonté du gouvernement de s'attaquer à ces problèmes. Notre second axe d'intervention vise donc le pouvoir politique. De ce nouveau gouvernement, les salariés attendaient des réformes et des lois les protégeant d'une précarité grandissante. Il y a, à ce stade, un large sentiment de déception.

*« C'est parce que les salariés, dans leur grande majorité, ont constaté que les élus de droite (...) traduisaient dans la loi ce message porté ici par le MEDEF qu'ils ont fait le choix de changer de majorité. »*

**HD.** Les luttes se multiplient dans les entreprises où les salariés sont attaqués frontalement, chez PSA, Renault, Goodyear, Sanofi... Résistances minoritaires ?

**B. T.** Non, je ne crois pas. Les enquêtes d'opinion montrent qu'une grande majorité de personnes considèrent qu'il faut consolider le contrat à durée indéterminée, que, loin de faciliter les licenciements, il faudrait au contraire limiter les pratiques abusives des entreprises. Il me semble que notre positionnement syndical est en phase avec ce que ressentent et ce qu'attendent les salariés. Nous devons aussi travailler à ce que ces mobilisations qui peuvent apparaître éparpillées puissent se rejoindre en portant des exigences communes. Le comité confédéral national de la CGT doit décider d'une mobilisation nationale interprofessionnelle coordonnée début mars, au moment où le Conseil des ministres doit examiner le projet de transcription dans la loi de l'accord national interprofessionnel conclu le 11 janvier. Si ce texte était introduit dans la loi en l'état, les salariés passeraient d'un rapport de subordination à un rapport de soumission.

**HD.** Les mobilisations chez PSA et Renault ne devraient-elles pas inciter l'État à reconsidérer la manière dont il agit dans ces dossiers ?

**B. T.** Pour nous, c'est évident. Les déclarations d'Arnaud Montebourg à propos de Renault sont particulièrement conciliantes vis-à-vis d'une entreprise où l'État

est présent en tant qu'actionnaire. Que ce soit dans l'automobile ou ailleurs, jusqu'à quel point des firmes peuvent-elles imposer leur loi à la collectivité ? A fortiori lorsque l'État est actionnaire. On veut entretenir la résignation à propos des emplois actuels, des usines actuelles pour nous entraîner uniquement à réfléchir sur ce que seraient les hypothétiques emplois et usines de demain. Or, si l'on n'est pas capable de conserver la technicité, le savoir-faire, les outils de production – qui ne sont pas tous obsolètes, loin s'en faut – il n'y aura pas de rebond comme par miracle de l'activité industrielle en France. Dans le domaine de l'automobile, les salariés ont beaucoup à dire sur les choix de gestion, mais cela semble être un sujet tabou. Le cas Renault est typique de ce que se propose de généraliser l'accord national interprofessionnel susceptible de devenir la loi : ou vous acceptez mes conditions, ou je ferme les usines. On est à un niveau de chantage sans précédent. Laisse-t-on la création de richesses et la satisfaction des besoins d'une population au seul bon vouloir des propriétaires d'entreprises et des actionnaires ? Ou, au contraire, les représentants de la collectivité, les élus, se donnent-ils les armes et les moyens pour modifier cette logique ?

**HD.** À propos de l'accord interprofessionnel du 11 janvier, pourquoi être resté jusqu'au bout à la table des négociations, alors même que vous aviez constaté, pendant le processus, de très nombreux désaccords de fond ?

**B. T.** Partir aurait été la pire des choses à faire : une fois restés entre gens de « bonne compagnie », les négociateurs auraient produit un texte encore plus nocif. Nous ne devons pas, en tant que premier syndicat de salariés du pays, laisser se construire des accords de ce type en notre absence. Il fallait rester jusqu'au dernier moment, pour tenter de redresser la trajectoire. Cet accord constitue une tromperie sur la marchandise. Le contenu du paquet n'a rien à voir avec ce qui est écrit sur l'étiquette ! À cet égard, le changement d'intitulé est révélateur. Sous la pression du patronat, ce dernier est devenu « accord national pour un nouveau modèle économique et social ». Il ne suffit pas d'accoler l'adjectif « nouveau » sur un projet pour le rendre progressiste... Ce texte contient un ensemble de dispositions meurtrières du point de vue de l'emploi, du droit des salariés, des procédures de licenciement et des recours en justice.

**HD.** C'est-à-dire ?

**B. T.** Prenons le cas des accords compétitivité-emploi. Conçus par le MEDEF, ils figurent en toutes lettres dans l'accord. Que disent les patrons aux salariés à travers ce procédé ? « Ou bien vous acceptez une baisse de salaires, une augmentation du

temps de travail, ou bien je ferme l'usine. » Est-ce que le législateur va légaliser ce chantage patronal ?

Quant aux procédures de licenciement, elles seront accélérées et les salariés seront dépossédés des moyens de les contester. Aujourd'hui, tout salarié peut aller devant le tribunal pour faire valoir ses droits à propos d'actes commis par l'employeur au cours des cinq dernières années. L'accord prévoit de descendre à deux ans seulement. Les actionnaires, ceux-là mêmes qui font primer leurs intérêts particuliers sur l'emploi, auront plus que jamais les mains libres. Les mobilités imposées vont également être étendues.

Autre point inadmissible, la révision du contrat de travail. Un employeur qui obtiendrait une majorité dans l'entreprise pourrait modifier le montant du salaire, les horaires, voire le lieu de travail. C'est une révolution fondamentale du droit social qui ferait du contrat de travail une simple feuille de papier jetable.

Tout cela s'accomplit bien évidemment au nom d'une vieille théorie patronale selon laquelle les licenciements d'aujourd'hui créeraient les emplois de demain. C'est une fable, ne serait-ce qu'au regard des 25 années écoulées. Les patrons ont obtenu de multiples facilités pour réorganiser, se séparer de leurs personnels – que l'on pense aux ruptures conventionnelles, dont le nombre dépasse le million aujourd'hui.

Des juristes de renom dénoncent cet accord. Tous en conviennent : le texte se caractérise d'abord par les facilités obtenues par les employeurs, contre quelques contreparties hypothétiques accordées aux salariés. Les élus syndicaux s'élèvent eux aussi contre l'accord. Demain, ils n'auront plus que quelques semaines pour apprécier le bien-fondé d'un plan de licenciements économiques.

**HD.** Que comptez-vous faire ?

**B. T.** Nous devons organiser la mobilisation. Les élus de la République ne peuvent pas être des simples scribes au service du MEDEF. Ils doivent bien comprendre les conséquences qu'impliquerait une transposition de l'accord dans la loi. Notre travail de pédagogie auprès des parlementaires et du gouvernement doit impérativement s'adosser à la mobilisation des salariés. Il est donc indispensable d'effectuer un décryptage du texte pour qu'ils comprennent concrètement que leur situation risque d'être bouleversée.

**HD.** Vous parlez de construire une mobilisation : envisagez-vous des rapprochements avec FO dans ce cadre ?

**B. T.** Les raisons qui ont motivé leur rejet du texte sont assez voisines des nôtres. Le principe d'une mobilisation





Ici avec les salariés de Petroplus en Normandie, menacés de licenciements, le responsable de la CGT s'inquiète de la multiplication des licenciements « de confort » et du recours systématique des employeurs au chantage à l'emploi.

organisée en commun est décidé, les modalités arrêtées cette semaine.

J'insiste pour rappeler que cet accord est minoritaire. Les syndicats signataires obtiennent moins de voix lors des élections professionnelles que la CGT et FO. Le gouvernement a toujours prétendu vouloir faire de la démocratie sociale une règle de conduite. Or, avec cet accord, c'est bien une minorité qui dicte sa loi à la majorité.

**HD.** Mais les signataires sont peut-être réellement persuadés que c'est la seule façon de sauvegarder les emplois...

**B. T.** C'est une divergence d'appréciation qui est déjà apparue lorsque certains syndicats – toujours les mêmes – ont conclu un texte avec le patronat sur la compétitivité du pays (en juin 2011 – NDLR). Selon leur logique, c'est le « coût » du travail trop important qui expliquerait, en partie au moins, la progression du chômage et la fermeture des entreprises. C'est cette même logique qui a inspiré le rapport Gallois, puis les mesures financières du gouvernement. Avec le crédit d'impôt compétitivité, 20 milliards d'euros sont accordés aux employeurs sans aucune contrepartie. L'un des grands gagnants de ce dispositif est le groupe PSA. En clair, de l'argent public va servir à fermer une usine, un comble ! Ce n'est pas par la révision des droits sociaux et le chantage sur les salaires que le pays va se tirer de la crise.

**HD.** Vingt-quatre heures après la signature de l'accord, vous avez déclaré que le texte de cet accord ne figurerait pas intégralement dans la loi. Que vouliez-vous dire par là ?

**B. T.** Je trouvais particulièrement « osées » les premières réactions officielles des res-

pensables socialistes : ils s'engageaient à retranscrire fidèlement le texte dans la loi, avant même de l'avoir lu ! Le président de la République a sorti un communiqué se félicitant de la signature le vendredi 11 janvier à 22 h 30. On ne me fera pas croire qu'il avait eu le temps de prendre connaissance du texte alors qu'il était en train de déclencher les opérations au Mali !

Si tous les responsables avaient réellement examiné le contenu de l'accord, ils se seraient aperçus du flou entourant certains dispositifs. Pire, des pans entiers entrent en contradiction avec des normes internationales relevant soit de l'OIT – les procédures de licenciement par exemple – soit de la charte des droits sociaux européens. Je n'ose pas imaginer que cette majorité puisse produire une loi bafouant ces textes de référence.

**HD.** L'accord prétend pourtant garantir des droits nouveaux aux salariés. Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, se réjouit ainsi dans une tribune de l'encadrement des temps partiels...

**B. T.** Elle a probablement mal lu le texte ! L'accord prétend qu'un contrat de travail à temps partiel ne pourra pas comporter moins de 24 heures par semaine. Sur le principe évidemment, c'est une avancée. Mais il faut regarder sous l'étiquette. En fait, cette durée est une référence... annuelle ! Cela veut dire que l'on pourra avoir certaines semaines à 48 heures et d'autres à zéro.

**HD.** On a beaucoup parlé de la « taxation » des CDD...

**B. T.** Elle a été présentée comme « la grande concession » accordée par le patronat qui,

nous dit-on, aurait convaincu les syndicats de signer. Mais, là encore, il y a un profond décalage entre la façon dont les choses sont présentées et ce qui est écrit dans le texte. La majeure partie des contrats précaires échappera à cette taxation. Mieux encore, en contrepartie de « cette concession » qui lui coûtera seulement 110 millions d'euros, le MEDEF est parvenu à obtenir une exonération de cotisations sociales pour l'embauche de chaque jeune de moins de 26 ans qui lui rapportera au moins 155 millions d'euros, d'après les premières estimations. Au passage, le fait que l'accord traite d'exonérations pose question. Qui dispose des fonds publics ? Le gouvernement et le Parlement ou le patronat ?

*« Laisse-t-on la création de richesses et la satisfaction des besoins d'une population au seul bon vouloir des propriétaires d'entreprises et des actionnaires ? »*

**HD.** Les promoteurs de l'accord assurent aussi qu'il permettra l'accès de tous les salariés à une mutuelle santé d'ici à 2016...

**B. T.** Encore une fois, ce n'est pas ce qui est écrit dans le texte. Cette partie, qui a été rédigée par la branche des assurances du MEDEF, vise surtout à créer un marché de la complémentaire santé pour les assurances, avec le soutien des syndicats signataires.

**HD.** Et concernant l'indemnisation du chômage ?

**B. T.** Les droits rechargeables en matière >>>





ALBERT FACELLY POUR L'HUMANITÉ DIMANCHE

**Bernard Thibault se prononça contre l'ex-président Sarkozy et en faveur du changement. «Les salariés attendaient des réformes et des lois les protégeant d'une précarité grandissante. Il y a, à ce stade, un large sentiment de déception», constate-t-il.**

» d'assurance chômage pour les salariés qui alternent, dans l'année, périodes de travail et périodes sans emploi compteront parmi « les grandes avancées » de l'accord. Il n'en est rien. Le texte renvoie la création de ce dispositif à une négociation au sein de l'UNEDIC fin 2013. Négociation avant laquelle le patronat a déjà prévenu qu'il refusait de dépenser un euro de plus pour financer l'assurance chômage alors même que le chômage ne cesse d'augmenter. Autrement dit, on va demander aux organisations syndicales de décider quels droits devront être supprimés pour pouvoir créer et financer les droits rechargeables.

**HD. Du côté des retraites, le patronat essaie d'obtenir la désindexation des pensions ARRCO et AGIRC. Qu'en pensez-vous?**

**B. T.** Le chômage est le principal cancer dont souffre notre protection sociale. Or l'inversion de la courbe du chômage, pour reprendre une expression du président de

D'autres pistes de financement peuvent et doivent aussi être explorées. Il n'est pas normal que les revenus du capital continuent d'être exonérés. Il faut aussi en finir avec les politiques d'exonération. Il n'est plus acceptable que de plus en plus de rémunérations échappent à cotisation.

**HD. La Confédération européenne des syndicats fête ses quarante ans d'existence. Remplit-elle bien son rôle ?**

**B. T.** Les salariés européens ont intérêt à lutter ensemble pour contrarier la mise en compétition à l'échelle européenne qu'on veut leur imposer. Même si c'est aussi une responsabilité des politiques de faire que l'Europe ne reste pas qu'un grand marché mais devienne aussi un espace favorable au plan social. Sinon, le risque, c'est la montée des nationalismes et des partis xénophobes. Et, de ce point de vue, la situation est déjà inquiétante.

Travailler à la convergence des organisations syndicales est un combat en Europe comme au plan national. La CES est parvenue à organiser des moments de convergence. La CGT a milité dans ce sens. Nous serons à nouveau au rendez-vous à Bruxelles le 14 mars, à la veille du sommet des chefs de l'État de l'Union européenne, pour redire notre rejet des plans d'austérité qui ne font qu'aggraver la crise dans les différents pays européens.

**HD. Vous quitterez vos responsabilités au prochain congrès. Quel bilan tirez-vous de ces 14 années passées au poste de secrétaire général de la CGT ?**

**B. T.** (Rires.) Je ne pense pas que ce soit à moi de tirer le bilan. L'activité de la CGT n'est pas le fruit de l'action d'un seul homme. Il y a des touches ou des apports personnels mais le syndicalisme est une af-

faire collective. Je dirais même que le syndicalisme est une œuvre collective.

Après 14 années qui n'ont pas toujours été faciles, loin s'en faut, pour le syndicalisme, la CGT est parvenue à demeurer l'organisation syndicale à laquelle les salariés font le plus confiance. À nos yeux, bien sûr, ce n'est pas suffisant, nous souhaiterions qu'ils soient plus nombreux à s'engager avec nous. Cela dit, il faut mesurer le chemin parcouru, alors qu'il y a 15 ans, beaucoup misaient sur « notre affaiblissement inéluctable ».

**HD. Un souvenir en particulier ?**

**B. T.** La présidentielle de 2002 est un souvenir marquant pour le citoyen comme pour le syndicaliste. Dans un pays comme la France, voir un candidat d'extrême droite accéder au second tour après que la gauche a passé 5 ans au pouvoir, interpelle.

**HD. Quels sont les principaux défis qui se présentent à la CGT ?**

**B. T.** La syndicalisation demeure le principal défi. Le patronat cherche, entreprise par entreprise, à remettre en cause les droits des salariés. La présence syndicale est donc un enjeu majeur pour qui veut contrarier cette stratégie et, au contraire, gagner partout de nouveaux droits. Il s'agit de convaincre les salariés que la CGT ne parviendra pas toujours à les aider de l'extérieur. Rien ne peut être plus efficace que la défense des salariés par eux-mêmes.

Nous avons franchi la barre des 690 000 adhérents il y a peu de temps. Nous progressons dans le privé et dans les petites et moyennes entreprises. Cela nous donne la responsabilité de développer la structure syndicale capable d'accueillir et d'organiser ces salariés. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CYPRIEN BOGANDA, PIERRE-HENRI LAB ET DOMINIQUE SICOT  
c boganda@humadimanche.fr ; phlab@humadimanche.fr ; dsicot@humadimanche.fr

## UN NUMÉRO SPÉCIAL SUR « L'ACCORD » DANS L'HUMANITÉ DIMANCHE DU 14 FÉVRIER

« L'Humanité Dimanche » vous proposera avec son numéro 349 (du 14 février au 20 février) un supplément de 16 pages consacré à l'accord sur l'emploi conclu le 11 janvier entre le patronat et trois syndicats de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC). Au sommaire : décryptage du texte ; exemples des conséquences concrètes qu'entraînerait sa mise en application, à travers des témoignages et interviews ; comment syndicats et élus comptent organiser la riposte ; comment faire autrement pour sortir de la crise. **Commandes à passer au : 01 49 22 73 42 ou 73 47 également par Internet : vente.militante@humanite.fr**

**Temps partiel : « L'accord prévoit pas moins de 24 heures par semaine. C'est une avancée sauf que cette durée est une référence annuelle. On pourra avoir des semaines à 48 heures, d'autres à zéro ! »**

la République, a peu de chance de se produire en 2013 d'autant plus si on autorise le patronat à licencier comme bon lui semble. De la même manière, si on accepte cette fameuse logique de « baisse du coût du travail » en diminuant les salaires ou en exonérant toujours plus le patronat du paiement des cotisations sociales, alors on tarit encore un peu plus les différentes sources de financement.